

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 Novembre 2009

Date de convocation : Le 20 Novembre 2009  
Date d'affichage : Le 30 novembre 2009  
Nombre de conseillers : En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux Mil neuf, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Madame Régine DUFOUR, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mademoiselle Mylène BARBIER donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ  
Monsieur Bertrand ROUTIER

Monsieur Guy LARGY a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE.

### Délibération pour l'installation d'une chambre funéraire

Le Maire rappelle que ce dossier avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2008. Le premier projet n'ayant pas reçu l'aval des services concernés, il est obligatoire que le Conseil municipal se prononce sur ce deuxième dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'implantation de cette chambre funéraire au 12 route Nationale. Le projet d'initiative privé apporte en effet son concours au service public d'inhumation. Vote pour à l'unanimité.

### Chauffage de la mairie

Le maire explique que le chauffage est très mal régulé dans le bâtiment de la mairie qui comprend outre les services administratifs, la salle de réunion et la bibliothèque.

Il propose au conseil municipal de faire établir un diagnostic pour tenter de résoudre ce problème et réaliser des économies d'énergies. Deux sociétés ont été contactées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la proposition d'EURO PICARDIE pour un montant de 3300,96€T.T.C. Vote pour à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Réforme territoriale

Le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'Association des Maires de France qui soumet aux conseils municipaux une motion afin que soit préservées les prérogatives des communes dans le projet de réforme territoriale. Le Maire rappelle qu'il a communiqué le projet de réforme, que les services de l'Etat lui ont adressé, aux conseillers municipaux et que celui-ci ne porte pas atteinte aux communes. La réforme de la taxe professionnelle ne devrait pas perturber non plus l'équilibre de leurs finances.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur ce sujet.

### **Demande de subvention de l'Union Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Somme (UDAC)**

Le Maire donne lecture de cette demande, parvenue ce jour, à l'assemblée. La commune de PERONNE a accédé à la demande de l'UDAC qui souhaite ériger un Mémorial en hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord. Le maire propose de les aider au prorata de la population Bernavilloise, soit un financement de 200,00€. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **PLU**

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans la séance du 25 septembre, la révision générale du PLU a été acceptée. La délibération fournie aux services concernés n'est pas assez précise. Il faut en effet y préciser les modalités de concertation avec la population. Le conseil municipal retient donc l'affichage qui sera réalisé en mairie et sur les panneaux extérieurs, une information à tous les habitants distribuée dans leur boîte aux lettres, une exposition tenue dans la salle de réunion et l'organisation de deux réunions publiques.

Le Conseil municipal décide également de demander l'assistance des services de l'Etat pour la rédaction du cahier des charges et de solliciter les subventions de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et du Conseil général au titre de la Compacte Habitat.

Vote pour à l'unanimité.

**Monsieur SOMON** informe que suite au mandat qui lui avait été donné par le Conseil municipal au cours de la séance du 25 septembre 2009, le montant de la solution retenue pour la pose de 26 points lumineux s'élève à 32 111,00€T.T.C.

**Monsieur SOMON** informe également que l'architecte missionné pour réaliser l'étude de faisabilité de la rénovation du local technique sera en mesure de fournir les documents relatifs à la demande de Dotation Générale d'Equiperment avant le 15 décembre. Le Conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de subvention correspondante sur la base des éléments fournis.

**Monsieur SOMON** annonce les accords de subvention obtenus pour la maison médicale et validés ce jour lors de la Conférence locale réunissant les représentants du pays du Grand Amiénois et du Conseil Régional de Picardie. Les travaux pourront débuter début 2010.

**Monsieur SOMON** annonce également l'obtention des avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie ainsi que de la Délégation Inter-services de l'Eau et des Milieux Aquatiques quant à la procédure de DUP dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle station d'épuration. Le dossier est désormais complet.

**M. SCHAEFLIN** signale un problème de stationnement de véhicules rue René Delcourt. **Monsieur SOMON** répond qu'un courrier sera envoyé à la personne concernée.

Il demande également s'il serait possible de reboucher les trous existants sur la voirie route de DOMART. **Monsieur SOMON** répond que ces travaux feront l'objet d'un programme de réfection de voirie.

**Monsieur SCHAEFLIN** rappelle également l'ensemble des manifestations organisées par le Comité des fêtes à l'occasion du Téléthon dont le repas pot-au-feu du vendredi 04 décembre et présente ses excuses à l'Amicale des Pompiers qu'il a oublié d'associer dans les informations distribuées.

La soirée cabaret est prévue le 06 février et la foire d'automne sur le thème des métiers d'autrefois le 03 octobre 2010.

**Mme LECLERCQ** dresse le compte rendu de la Bourse aux jouets qui sera renouvelée sur une demi-journée. Halloween a ravi les 25 enfants qui y ont participé et qui ont reçu un accueil très chaleureux de la population. Elle rappelle qu'à l'occasion d'une commande de panneaux, la signalisation de la caserne serait souhaitée. **Monsieur SOMON** répond qu'il sera accédé à sa demande.

**M. HEMON** s'est rendu au cyclo-cross du 15 novembre qui s'est bien déroulé. Une autre course sera organisée en février.

Il rappelle qu'il a été demandé au cours de la cérémonie du 11 novembre de bien vouloir remplacer « barbarie allemande » par « barbarie nazie » sur la plaque commémorative des fusillés. **Monsieur SOMON** répond qu'il sera fait appel à un tailleur de pierre pour réaliser cette modification.

**M. POIGNANT** fait part de la constatation par Monsieur **DEPLANQUE** de la dégradation de la ruelle **GRIEZ** due au passage des camions du Syndicat d'ordures ménagères. **Monsieur SOMON** adressera un courrier au syndicat pour leur demander d'emprunter un autre chemin et un panneau « interdit sauf riverain » sera prévu.

Il demande à ce qu'un double des clés des toilettes soit fourni aux personnes qui occupent la salle de réunion le soir. **Monsieur SOMON** informe que les clés sont déjà données à ceux qui en font la demande.

Monsieur **DELANNOY** lui a également fait part de la difficulté des chauffeurs de bus à se garer le matin et le midi en raison de voitures qui sont stationnées à l'emplacement prévu pour les bus. **Monsieur SOMON** répond qu'il sera demandé aux agents communaux de bien vouloir veiller à ce que cela ne se produise plus.

**Monsieur POIGNANT**, en tant que représentant de l'Amicale des parents d'élèves, demande les conditions d'octroi d'une subvention à leur association. **Le Maire** rappelle qu'au même titre que les autres associations, le prêt de la salle des loisirs lui est accordé à titre gratuit une fois dans l'année. Il ne peut s'agir d'une subvention financière à moins que toutes les autres communes y contribuent également, le collège accueillant l'ensemble des élèves du canton.

Le prêt de la salle pour l'organisation d'une soirée de l'association des arbitres est refusé à **Monsieur POIGNANT** par le Conseil municipal, celle-ci ayant un but lucratif.

**La séance est levée à 22H30**

**Le Secrétaire de séance,**

**Guy LARGY**

**Le Président de séance,**

**Laurent SOMON**

**Les membres du Conseil Municipal,**